



# Projet éolien de Méry-la-Bataille

## Compte-rendu du forum d'information

Salle des fêtes de Méry-la-Bataille – Mercredi 4 mai 2022

## Table des matières

<b>1. Préambule.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Les participants.....</b>	<b>4</b>
<b>3. Les thématiques abordées .....</b>	<b>6</b>
3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille .....	6
3.2 Enertrag, le développeur du projet .....	6
3.3 Tout savoir sur l'éolien .....	7
3.4 La démarche d'information et de concertation .....	10
<b>4. La synthèse des échanges .....</b>	<b>12</b>
4.1 Sur l'éolien en général .....	12
4.2 Sur le projet éolien de Méry-la-Bataille .....	16
4.3 Sur la démarche de concertation.....	18
<b>5. Les prochaines étapes .....</b>	<b>19</b>
<b>6. Les annexes.....</b>	<b>20</b>
6.1 Affiche sur le projet éolien de Méry-la-Bataille .....	20
6.2 Affiche sur Enertrag, le développeur du projet .....	21
6.3 Affiche sur l'éolien en général .....	22
6.4 Affiche sur le cycle de vie d'une éolienne .....	23
6.5 Affiche sur les impacts potentiels de l'éolien .....	24
6.6 Affiche sur la démarche de concertation .....	25
6.7 Méta-plan n°1 : Questions sur l'éolien en général .....	26
6.8 Méta-plan n°2 : Questions sur le projet de Méry-la-Bataille.....	27

## 1. Préambule

Depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées. Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag souhaite que les phases de développement de son projet soient accompagnées d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des forces vives de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer à ce projet.

Pour mettre en place cette démarche de concertation, Enertrag a fait appel à l'équipe concertation de Mazars pour l'épauler dans la mise en œuvre.

Après avoir échangé avec le Conseil Municipal de Méry-la-Bataille et rencontré des propriétaires et exploitants ayant des parcelles dans la zone d'étude, Enertrag dispose de suffisamment de retours positifs (même si le Conseil Municipal n'a pas délibéré sur le projet) et a souhaité ouvrir les discussions et rendre son projet public auprès de l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille.

Le mercredi 4 mai 2022, un forum d'information a été organisé dans la salle des fêtes de Méry-la-Bataille. Ouvert à l'ensemble des habitants de la commune, le forum d'information a permis, pendant deux heures et à tous ceux qui le souhaitaient, de venir s'informer sur le projet et d'échanger avec Enertrag. Ce forum d'information avait pour objectifs de :

- Présenter les premiers contours du projet éolien à l'étude ;
- S'informer sur les énergies renouvelables et l'éolien en particulier ;
- Echanger autour des étapes de développement d'un projet éolien ;
- Répondre aux questions recueillies lors du porte-à-porte du 20 avril 2022.

Vous trouverez ci-après la synthèse des échanges de ce forum d'information, structurée par thématiques, retranscrivant les remarques, questions et propositions émises par les participants, ainsi que les réponses apportées par Enertrag. Ce compte-rendu est disponible sur la plateforme participative du projet : [www.projeteolien-mery-la-bataille.fr](http://www.projeteolien-mery-la-bataille.fr)

## 2. Les participants

Le forum d'information du mercredi 4 mai 2022 a rassemblé une trentaine de personnes. Voici la liste des participants présents (certaines personnes n'ont pas souhaité inscrire leur nom sur le tableau d'accueil installé à l'entrée de la salle des fêtes de Méry-la-Bataille) :

### **Commune de Méry-la-Bataille :**

- Laëtitia BOCQUILLET, 1<sup>ère</sup> Adjointe au maire
- Jean-Jacques CHAMAGNE, riverain
- Madame CHAMAGNE, riveraine
- Alain CORNELIS, riverain
- Isabelle DA SILVA, Maire
- Monsieur DA SILVA, riverain
- Christian DEFREYNE, riverain
- Christian DELAHAYS, riverain
- Lionel DEVOIR, riverain
- Philippe DEVOIR, Conseiller municipal
- Aurélie DOS SANTOS, riveraine
- Marc DOS SANTOS, riverain
- Catherine HECQUET RONCE, riveraine
- Claire JOSSELIN, riveraine
- Jacques JOSSELIN, riverain
- David LACOURTE, riverain
- Nathalie LOGNAND, Conseillère municipale
- Sébastien MOLAND, 2<sup>ème</sup> Adjoint au maire
- Mathieu NOCHALSKI, Conseiller municipal
- Philippe RONCE BROUARD, riverain
- Pascaline PIERRON, riveraine
- Annick SANTUNE, riveraine
- Bernard SANTUNE, riverain
- Clémence VARLET, Conseillère municipale

### **Enertrag :**

- Katja FLEISSNER, Directrice développement et expertise
- Lise GOSSARD, stagiaire en concertation
- Paul PELLET, Chef de projet éolien

- Paul RICOSSE, Chargé de concertation

**Equipe Concertation Mazars :**

- Lorette HAFFNER, Manager
- Marion LE FLOCH, Chef de projet

**Tableau d'émargement présent à l'entrée de la salle des fêtes**

*Project écolim de Méry-la-Bataille  
Forum d'information*

*Mercredi 4 mai 2022*

*18h30 - 20h*

**Bienvenue !**

PRÉNOM	NOM	
Philippe <i>Christian</i>	Ronce-Brosard <i>D. François</i>	<i>Philippe 06.</i>
Pascaline	PIERRON	<i>pascaline</i>
PhilippE	DEVOIR	
Sebastien	TOLAND	
Jacques	JOSSELIN	
Annick / Bernard	SANTUNG	
CIEMENCE	VARLET	
Christian	<del>De La Bataille</del>	
G. & J.	Chamagne	
DEVOIR	LIONEL	
DOS SANTOS	MARC / Aurélie	
Clare	Josselin	
Alain	CORNELIS	<i>Cornéli</i>
DAVID	LACOURTE	

## 3. Les thématiques abordées

Après un accueil des participants réalisé par l'équipe Concertation de Mazars afin d'expliquer à chacun le fonctionnement du forum d'information, les participants étaient invités à déambuler dans la salle afin de découvrir une série de panneaux pédagogiques. Des représentants d'Enertrag se tenaient à la disposition des participants pour échanger autour du projet éolien de Méry-la-Bataille comme de l'énergie éolienne en général.

### 3.1 Le projet éolien de Méry-la-Bataille

Un premier panneau d'information était mis à disposition des participants afin de présenter les premiers contours du projet. Une carte présentant les deux zones d'études (Nord et Sud), était présentée pour permettre aux participants d'identifier l'emplacement potentiel du parc éolien.

En effet, depuis 2021, la société Enertrag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Le parc serait potentiellement composé de 4 à 5 éoliennes, d'une hauteur maximum de 200m en bout de pale.

Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

**L'affiche présentée est disponible en Annexe 1 – Page 20**

### 3.2 Enertrag, le développeur du projet

Un second panneau a permis aux participants d'en apprendre davantage sur l'entreprise Enertrag qui porte le projet éolien de Méry-la-Bataille.

Ainsi, les participants ont pu découvrir qu'Enertrag est une entreprise allemande, fondée en 1992. L'entreprise est l'un des principaux producteurs d'énergies renouvelables en Europe. En France Enertrag emploie 90 personnes, dont des équipes dédiées qui sillonnent une grande partie du territoire national.

L'entreprise innove et développe des solutions d'énergies renouvelables : solaires, éoliennes et d'hydrogène. De la naissance d'un projet à la production d'électricité d'origine renouvelable et jusqu'au démantèlement, Enertrag couvre chacune des étapes de la chaîne de production de l'énergie.

Enertrag innove en développant et commercialisant également des technologies et des produits qui permettent de rendre ses installations éoliennes encore plus intelligentes.

Grâce à son expérience, Enertrag contribue à la réalisation des objectifs de protection climatique européens et permet l'exploitation rentable de ressources éoliennes.

Enertrag est signataire des chartes éthiques de la profession éolienne (Amorce, FEE) et membre de l'association France Energie Eolienne qui représente l'ensemble des acteurs de la filière éolienne française : développeurs de parcs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études.

**L'affiche présentée est disponible en Annexe 2 – Page 21**

### 3.3 Tout savoir sur l'éolien

#### *L'éolien en général*

La session de porte-à-porte d'avril 2022 a permis à l'équipe concertation Mazars de recueillir un certain nombre de questions récurrentes autour de l'éolien. Ainsi, un panneau a été dédié à ces questions afin d'apporter des éclairages aux participants.

Ce panneau, dédié à l'éolien en général, permettait notamment de mieux comprendre comment fonctionnait une éolienne, celle-ci s'actionnant grâce à un rotor, actionné par les mouvements de pales. Les pales de l'éolienne tournent à une vitesse de 10 à 25 tours par minute. L'énergie mécanique créée est transformée en énergie électrique par un générateur dans la nacelle de l'éolienne. Cette électricité est ensuite convertie pour être injectée dans le réseau électrique via des câbles souterrains.

Le panneau donnait à voir la quantité d'électricité produite par une éolienne et sa destination. En moyenne, la production d'électricité d'origine éolienne est de 9 200 MWh par an et par éolienne, ce qui correspond à la consommation de plus de 1 500 foyers.

Une éolienne produit de l'énergie dès que le vent souffle et tourne en moyenne 75 % à 95 % du temps (source : guide de l'éolien 2021 - ADEME). Son facteur de charge moyen annuel en France (ratio entre l'énergie produite durant un laps de temps et l'énergie qu'elle aurait générée sur la même période si elle avait tourné à puissance maximale) était de 26,35 % en 2020 (en hausse de 7 % par rapport à 2019) (source : Bilan électrique 2020 - RTE).

Les éoliennes d'un parc sont raccordées à un poste de livraison. L'électricité qui y est injectée part ensuite vers un poste source de distribution qui en élève la tension avant de repartir dans le réseau public de distribution d'électricité. Ainsi l'électricité consommée sur le territoire est généralement celle produite localement.

Le panneau d'information répondait également à une question récurrente : « pourquoi les éoliennes ne tournent-elles pas tout le temps ? ». Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne. À l'inverse, un vent trop fort (+ de 90 km/h) entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse du matériel et des équipements et minimiser leur usure. Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine et sont souvent automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an. Une éolienne peut aussi être mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance. Cette indisponibilité ne représente que 1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an.

Enfin, le panneau précisait que la couleur blanche des éoliennes avait été choisie car l'Aviation Civile et l'Aviation Militaire l'imposaient. Dans d'autres pays comme en Allemagne, la base des mâts peut être peinte en vert par exemple. En France, ce n'est pas autorisé pour le moment.

**L'affiche présentée est disponible en Annexe 3 – Page 22**

### *Le cycle de vie d'une éolienne*

Une affiche présentant le cycle de vie d'une éolienne a également été mise à disposition. Celle-ci permettait d'apporter des réponses aux questions les plus courantes, notamment sur la durée de vie d'une éolienne. A ce titre, selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne terrestre est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

- Le démantèlement intégral : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.
- Le repowering : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du préfet.

Concernant le démantèlement, les règles sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 10 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Les opérations de démantèlement comprennent :

- L'enlèvement des installations de production (éoliennes) ;
- Le retrait des installations électriques (câbles et postes) ;
- L'excavation totale des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité. Cette obligation légale est rappelée dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants ;
- La remise en état du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès si demandé ;
- La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

Par ailleurs, environ 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle. Une éolienne étant composée de :

- 90% d'acier et de béton,
- 7% de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales)
- 3% de cuivre et d'aluminium.

L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%. Les pales sont plus difficiles à recycler. Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.



Enfin, concernant le coût du démantèlement, celui-ci est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. Il prévoit la provision de 50 000€ par éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW et de 25 000€ additionnels par MW supplémentaire pour toute éolienne d'une puissance supérieure à 2 MW.

Exemple : Pour une éolienne de 4,2 MW (puissance prévisionnelle sur le parc de Méry-la-Bataille), le coût du démantèlement serait de 105 000 €.

Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère qui se porte garante et prend en charge le coût du démantèlement. En cas de faillite en chaîne, les provisions consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations sont utilisées par l'Etat afin d'assurer le démantèlement du parc.

Ce mécanisme évite ainsi que le démantèlement n'incombe aux propriétaires des parcelles ou aux communes sur lesquelles sont implantées les éoliennes.

**L'affiche présentée est disponible en Annexe 4 – Page 23**

### *L'impact de l'éolien*

Un panneau d'information était quant à lui dédié aux questions ayant trait à l'impact potentiel d'un parc éolien. A ce titre plusieurs questions, fréquemment posées lors du porte-à-porte d'avril 2022 ont été traitées pour apporter des réponses aux participants.

Sur ce panneau la question du bruit était évoquée. Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences, oscillant entre 20 Hz et 100 Hz en raison des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse. Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonage de la nacelle... Les éoliennes de Méry-la-Bataille seraient de dernière génération et bénéficieraient donc de toutes ces avancées.

Concernant l'impact sur les animaux, le retour d'expérience de plus de 20 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre que les éoliennes ne semblent pas avoir d'impact sur les élevages. De manière générale, aucune conséquence sur la santé des animaux n'a été constatée. Les vaches ne produisent pas moins de lait et la qualité de la viande n'est pas remise en question. S'il existe effectivement quelques cas isolés d'éleveurs ayant porté plainte contre un projet éolien qui serait prétendument à l'origine d'une baisse de la production laitière de leurs animaux, les experts intervenus sur le sujet (vétérinaires, ingénieurs...) ont conclu qu'aucune corrélation entre la présence d'éoliennes et l'apparition de ces phénomènes ne peut être établie et la Haute Autorité de Santé a déclaré qu'un lien serait « hautement improbable ».

La tendance qui se dégage aujourd'hui est un phénomène d'habituation de la faune : passé un inévitable dérangement passager du fait de la construction du parc puis de la mise en

service des éoliennes, il est rapidement observé un retour de la faune sur site (en moins de 6 mois).

Concernant l'avifaune, le taux de mortalité des oiseaux varie en fonction de la configuration du parc éolien et se situe entre 0 et 6 individus par an et par éolienne. Cette mortalité peut être considérée comme faible si on la compare à celle des lignes électriques (40 à 1230 oiseaux par kilomètre de ligne) ou bien même aux voitures (30 à 100 oiseaux par kilomètre de route).

Enfin, la réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne l'acoustique et le niveau sonore des éoliennes et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation.

La question des infrasons revient également régulièrement lorsqu'on parle de projet éolien et d'impact potentiel sur la santé. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas de parc éolien. L'ANSES n'identifie pas de lien entre les infrasons émis et le mal-être de certains habitants après l'implantation d'un parc (certaines plaintes ayant notamment été formulées quand les éoliennes ne tournaient pas donc sans aucune émission). L'ANSES parle ainsi d'effet « Nocebo » pour expliquer ce mal être.

**L'affiche présentée est disponible en Annexe 5 – Page 24**

### 3.4 La démarche d'information et de concertation

Un dernier panneau avait pour objectif de présenter et d'expliquer les modalités de la démarche de concertation qu'Enertrag a souhaité mettre en place. Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, Enertrag souhaite accompagner le développement de son projet d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer, à son niveau, à ce projet et accompagner le développement du projet éolien.

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et d'écoute, ENERTRAG a souhaité associer les habitants de Méry-la-Bataille au développement du projet, pour que celui-ci soit pensé avec et pour les acteurs locaux. La démarche de concertation associée permettra de :

- **Informier largement** en proposant des contenus lisibles et accessibles au plus grand nombre et ainsi pouvoir suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation qui y est associée ;
- **Échanger régulièrement**, pour vous partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;
- **Co-construire collectivement le projet**, par le biais d'ateliers et de réunions thématiques pour que ce dernier s'intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre.

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d'échange et de réflexion autour du projet éolien de Méry-la-Bataille, nous vous proposons :

- **Des outils d'information** (site internet, flyers, lettres d'information) pour présenter les actualités du projet, répondre aux questions, partager les avancées des réflexions ;
- **Des sessions de porte-à-porte** pour vous rencontrer individuellement et échanger sur vos attentes et besoins en matière d'information et de concertation autour du projet ;
- **Des rendez-vous récurrents** pour vous partager les avancées du projet, vous inclure dans les réflexions techniques et travailler collectivement à son insertion locale.

**L'affiche présentée est disponible en Annexe 6 – Page 25**

## 4. La synthèse des échanges

Les questions, remarques et suggestions, ont été prises en note durant le forum d'information par l'équipe concertation Mazars. Affichées sur des panneaux dits « Métaplans » elles permettaient aux participants de retrouver les réponses aux questions déjà traitées mais également à aider dans la rédaction du présent compte-rendu.

Vous trouverez ci-après la synthèse, organisée par thématiques, des échanges du forum d'information du 4 mai 2022.

### 4.1 Sur l'éolien en général

**Question d'un participant :** « *De quoi est fait le mât d'une éolienne ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Le mât est une tour cylindrique composée de béton ou d'acier fixée sur le socle de l'éolienne.

**Question d'un participant :** « *Les éoliennes sont-elles orientables ?* »

**Réponse d'Enertrag :** La nacelle des éoliennes est pivotable et peut être réorientée en fonction de la direction du vent. Cela est fait automatiquement grâce aux capteurs présents sur l'éolienne.

**Question d'un participant :** « *Où va l'électricité produite ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Les éoliennes d'un parc sont raccordées à un poste de livraison. L'électricité qui y est injectée part ensuite vers un poste source de distribution qui va élever la tension avant de repartir dans le réseau public de distribution d'électricité. Ainsi, l'électricité consommée sur le territoire est généralement celle produite localement. Selon le principe du système solidaire, un équilibre est assuré par RTE et Enedis pour permettre à chacun de pouvoir bénéficier d'électricité à tout moment, même si aucune source d'électricité n'existe à proximité.

**Question d'un participant :** « *Une éolienne est-elle, elle-même, alimentée en électricité ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Une éolienne a une consommation marginale d'électricité notamment pour les appareils électroniques à l'intérieur. Celle-ci est de l'ordre de 3,7 MWh/éolienne/an, soit l'équivalent de moins de 2 heures de production.

**Question d'un participant :** « *Que faites-vous des huiles ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Les déchets d'un parc éolien sont rares et sont traités indépendamment. Les huiles de vidange, par exemple, sont stockées dans des containers spéciaux avant d'être évacuées par des transporteurs agréés. La grande majorité de l'huile présente dans la machine est située dans la boîte de vitesse, qui en contient 350 L. Evidemment, il arrive que celle-ci soit vidangée lorsque nécessaire mais cela arrive tous les 5 à 10 ans d'exploitation.

**Question d'un participant :** « *Quelle est la durée de vie d'une éolienne ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est estimée à 20 ans. Néanmoins, celle-ci peut s'étendre jusqu'à 25 ou 30 ans selon les constructeurs et avec une bonne maintenance du parc.

**Question d'un participant :** « *Est-il vrai que les éoliennes sont enfouies en terre en fin de vie ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Non, en France, il est interdit de procéder à l'enterrement d'une éolienne. Sur ce point, la réglementation est très claire et impose la réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination des déchets de démolition et de démantèlement via des filières dûment autorisées à cet effet.

Aujourd'hui, près de 90% de la masse d'une éolienne se recycle. Les parties métalliques, comme le mât, ont une valeur marchande non-négligeable. Le béton armé peut aussi être facilement valorisé dans le secteur de la construction. Les pales sont plus difficiles à recycler, mais peuvent être broyées et valorisées comme combustibles ou être utilisées dans la fabrication de mobilier urbain notamment (parc de jeux pour enfants, bancs...).

Ainsi, au 1<sup>er</sup> janvier 2022, au minimum 90 % de la masse totale des aérogénérateurs démantelés, fondations incluses (lorsqu'elles sont excavées en totalité), ou 85% lorsque l'excavation des fondations a fait l'objet d'une dérogation, doivent être réutilisés ou recyclés. Ce seuil passera à un minimum de 95% de recyclage dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Pour plus d'information sur la réglementation en matière de démantèlement des éoliennes, voici le lien vers le site internet : [www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044516558](http://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044516558)

**Question d'un participant :** « *Que se passe-t-il si le montant bloqué pour le démantèlement ne suffit pas ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Le coût du démantèlement est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. Ainsi, l'arrêté du 10 décembre 2021 prévoit un rehaussement du montant de la garantie financière initiale d'une installation. Jusqu'ici les montants

prévoient une provision de 50 000 euros par éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2MW et l'ajout de 10 000 euros supplémentaires par mégawatt de puissance additionnelle. Le montant a été réhaussé à 25 000 euros par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW.

Par ailleurs, dès la première constitution des garanties financières, l'exploitant en actualise le montant avant la mise en service industrielle de l'installation, puis actualise ce montant tous les cinq ans.

Les premiers retours d'expérience montrent que les montants prévus sont suffisants dans la mesure où une partie des composants des éoliennes ont une valeur marchande non négligeable, et que leur revente permet également de supporter les coûts du démantèlement.

**Question d'un participant :** « *Les éoliennes ont-elles un seuil de bruit à respecter ?* »

**Réponse d'Enertrag :** La réglementation française en vigueur impose une émergence maximale de 3 décibels la nuit et de 5 décibels le jour, l'émergence correspondant à la différence de bruit avec et sans le parc éolien.

**Remarque d'un participant :** « *On entend des personnes se plaindre du bruit et qu'il y aurait aussi un impact sur les animaux avec les éoliennes.* »

**Réponse d'Enertrag :** Les éoliennes émettent un bruit de fond, des basses fréquences, dues à des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et le souffle du vent dans les pales. À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants pour réduire le bruit des éoliennes. Sur Méry-la-Bataille, les éoliennes seraient de dernière génération et bénéficieraient donc de toutes ces avancées.

Concernant l'impact sur les animaux, le retour d'expérience de plus de 20 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre que les éoliennes ne semblent pas avoir d'impact sur les animaux. La tendance qui se dégage aujourd'hui est un phénomène d'habituation de la faune : passé un inévitable dérangement passager, du fait de la construction du parc puis la mise en service des éoliennes, il est rapidement observé un retour de la faune chassable sur site (en moins de six mois généralement).

**Remarque d'un participant :** « *J'ai entendu dire que les éoliennes ne sont pas si écologiques que ça, que ce n'est pas la plus verte des énergies renouvelables.* »

**Réponse d'Enertrag :** En moyenne, une éolienne d'un parc français émet 12,7 g de CO<sub>2</sub>/kWh sur l'ensemble de son cycle de vie (Source : France Energie Eolienne). En comparaison, l'hydroélectricité émet en moyenne environ 4 g de CO<sub>2</sub>/kWh et le photovoltaïque 55 g de CO<sub>2</sub>/kWh, à mettre en perspective avec les énergies fossiles comme le charbon (~ 1 000 g de CO<sub>2</sub>/kWh).

Par ailleurs, une éolienne n'émet aucun gaz à effet de serre (GES) lorsqu'elle produit de l'électricité puisque l'énergie provient d'une source naturelle et renouvelable : le vent.

**Question d'un participant :** « *Combien d'emplois représente le secteur éolien en France ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Avec un total de 22 600 emplois comptabilisés en France en 2021, l'éolien est le premier employeur « énergies renouvelables » en France et s'impose comme levier de création d'emplois durables dans les territoires. Les emplois directs et indirects sont en augmentation de 12 % par rapport à 2019, et de 31,5 % depuis 2017. Ces emplois s'appuient sur 900 sociétés présentes sur toutes les activités de la filière éolienne et constituent de ce fait un tissu industriel diversifié. On considère que au moins 4 emplois sont créés chaque jour dans la filière.

Source : observatoire de l'éolien 2021 : analyse du marché, des emplois et des enjeux de l'éolien en France – Capgemini Invent & France Energie Eolienne – Septembre 2021

**Remarque d'un participant :** « *L'éolien va faire baisser le prix de nos maisons !* »

**Réponse d'Enertrag :** La valeur de l'immobilier dépend de nombreux critères : activité économique de la zone considérée, opportunités en termes d'emploi local, services publics disponibles à proximité, état global du marché du logement, valeur du bien immobilier et évolution de cette valeur, localisation de la maison dans la commune, etc. Les variations du coût de l'immobilier sont liées, en premier lieu, aux prix du marché et aux services fournis par un territoire (transports, écoles, déchets, etc.).

Ainsi, l'implantation d'un parc éolien n'a pas d'impact sur la valorisation objective d'un bien. En revanche, il peut jouer sur des éléments subjectifs qui varient d'une personne à l'autre (certains apprécient les éoliennes, d'autres non). À date, aucune étude ne montre cependant qu'il existe un lien entre la construction d'un parc éolien et une variation de la valeur d'un bien immobilier.

Cependant, face à une source d'inquiétude grandissante de la part des particuliers résidants à proximité de parcs éoliens ou de futurs parcs, l'ADEME a démarré fin novembre 2020 une étude pour quantifier l'impact de l'éolien sur le prix du foncier. L'objectif est de mesurer, dans de nombreux points du territoire national, dans quelle mesure l'éolien pourrait influencer l'évolution du prix des transactions. Les résultats de cette étude sont attendus pour le 2<sup>ème</sup> semestre 2022.

**Question d'un participant :** « *Les éoliennes vont-elles perturber la réception télé ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Une consultation des services gérants les faisceaux hertziens et services analogues (fibre etc.) est réalisée dans le cadre de la phase d'opportunité d'un projet éolien afin d'éviter les impacts de réception. L'implantation des éoliennes est réalisée de telle sorte à ne pas perturber la réception locale du signal. Dans le cas contraire, le porteur de projet doit financer l'installation d'une antenne relais. Sur le projet de Méry-la-Bataille, aucun faisceau n'a été identifié dans la zone d'étude.

Si un riverain constate une perturbation avérée, la loi oblige l'exploitant à corriger ces impacts d'après l'article L 112-12 du Code de la construction et de l'habitation qui précise que : « Lorsque la présence d'une construction, qu'elle soit ou non à usage d'habitation, apporte une gêne à la réception de la radiodiffusion ou de la télévision par les occupants des bâtiments voisins, son propriétaire ou les locataires, preneurs ou occupants de bonne foi ne peuvent s'opposer, sous le contrôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, à l'installation de dispositifs de réception ou de réémission propres à établir des conditions de réception satisfaisante ».

Source Legifrance : [https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000039466583/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000039466583/)

## 4.2 Sur le projet éolien de Méry-la-Bataille

**Question d'un participant :** « *Où seraient les éoliennes et combien de machines sont prévues ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Deux zones d'études sont aujourd'hui identifiées et susceptibles d'accueillir des éoliennes. Sur le projet de Méry-la-Bataille, nous prévoyons un potentiel de 4 à 5 éoliennes. C'est ensuite la réalisation des études acoustiques, environnementales, paysagères et de vent qui permettront d'identifier les meilleurs espaces au sein de la zone d'étude qu'il faudra privilégier pour l'implantation des éoliennes. Nous adaptons le développement de notre projet et donc le nombre d'éoliennes à implanter en fonction de l'espace disponible et utilisable au sein de cette zone d'étude.

**Question d'un participant :** « *Où en est-on dans le projet ? Quelles sont les prochaines étapes ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Un projet éolien se développe sur un temps long s'étalant généralement entre 5 à 7 ans. Voici les étapes de la vie d'un projet :

- **Les analyses de préféabilité :** identification des zones éligibles, contact avec les collectivités, les exploitants et propriétaires.
- **La conception du projet :** analyse environnementale, acoustique, paysagère, patrimoniale et mesure du vent, choix de l'équipement, études techniques et analyse financière, analyse des impacts et rédaction du dossier d'autorisation environnementale
- **L'instruction :** dépôt de la demande d'autorisation environnementale, organisation d'une enquête publique, consultation de la commission départementale nature, paysages et sites (CNDPS), obtention de l'autorisation (permis de construire)
- **Le financement**
- **La construction :** acheminement des composants, génie civil, contrôle de conformité et raccordement



- **L'exploitation** : production d'énergie renouvelable, maintenance via des inspections régulières
- **Le démantèlement** : démontage des machines, remise en état du site, recyclage des matériaux.

Dans le cas du projet de Méry-la-Bataille, nous sommes au début du projet, les études n'ont pas encore débuté (lancement à partir de l'été 2022).

**Question d'un participant** : « *Avez-vous l'autorisation pour installer des éoliennes sur les zones identifiées ?* »

**Réponse d'Enertrag** : Les parcelles présentes dans la zone d'étude sont privées. Nous avons donc contacté chaque propriétaire et exploitant de la zone afin d'identifier ceux qui seraient favorables à accueillir une éolienne sur leurs terres. Le foncier est aujourd'hui sécurisé. Cependant, ce n'est pas parce qu'un propriétaire / exploitant a signé un contrat avec nous, qu'il aura nécessairement une éolienne sur sa parcelle. L'implantation finale des éoliennes n'est pour le moment pas connue et dépendra des résultats des différentes études.

De plus l'autorisation formelle est délivrée par la Préfecture après analyse du dossier complet et que toutes les études aient été réalisées.

**Question d'un participant** : « *L'implantation d'un parc éolien sur la commune va-t-elle créer de l'emploi localement ?* »

**Réponse d'Enertrag** : L'implantation d'un projet éolien génère un surcroît d'activité localement, et fait intervenir de nombreuses petites, moyennes et grandes entreprises variées : terrassement, VRD, fourniture de béton, raccordement au réseau public, etc. Si cela vous intéresse, c'est un sujet que nous pourrions aborder en concertation, pour identifier avec vous les entreprises locales à solliciter durant le chantier par exemple.

**Question d'un participant** : « *Quels sont les bénéfices pour les collectivités ? Comment se répartissent les retombées économiques générées ?* »

**Réponse d'Enertrag** : En ce qui concerne les retombées fiscales d'un projet éolien, elles proviennent de différentes taxes : l'IFER (Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux), la CET (Contribution Economique Territoriale), et la TFPB (Taxe Foncière sur les propriétés Bâties). Le montant de ces taxes et donc le montant des retombées fiscales pour les communes concernées par le projet, varie en fonction du nombre et de la puissance des éoliennes implantées. Dans le cadre du projet éolien à l'étude sur la commune de Méry-la-Bataille, nous pourrions vous présenter une estimation des retombées économiques une fois les résultats des études connus et le nombre d'éoliennes fixé.

L'Intercommunalité touchera également des retombées fiscales. Depuis le 1er janvier 2019, une nouvelle répartition de l'IFER a été votée : aujourd'hui, un minimum de 20% de l'IFER revient automatiquement aux communes accueillant des éoliennes, et 50% aux intercommunalités. Une répartition différente peut être décidée (en respectant toujours ce seuil

de 20% pour les communes), mais c'est une décision que seuls les élus communautaires peuvent prendre.

**Question d'un participant :** « *Y a-t-il d'autres projets éoliens à l'étude par votre société ou d'autres dans le secteur ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Des éoliennes sont déjà construites sur Mortemer et Courcelles-Epayelles, d'autres projets sont à l'étude plus au Nord et à l'Ouest.

**Question d'un participant :** « *Ce projet ouvre-t-il la voie à pleins d'autres sur la commune ? Si ce projet est autorisé, d'autres développeurs vont-ils pouvoir eux aussi implanter des éoliennes ?* »

**Réponse d'Enertrag :** Tout projet doit faire l'objet d'une demande en Préfecture. Ce n'est pas parce qu'un projet est autorisé à un endroit que les suivants le seront forcément. De même que dans l'hypothèse où ce projet serait autorisé, cela ne donnerait pas lieu à une autorisation pour tous les développeurs, mais uniquement pour ce projet spécifique porté par Enertrag avec le nombre d'éoliennes précisé dans l'arrêté préfectoral.

### 4.3 Sur la démarche de concertation

Enfin, un dernier espace permettait aux participants de faire part de sujets sur lesquels ils souhaiteraient pouvoir travailler dans le cadre de la concertation, mais aussi partager leurs propositions en matière d'information et de concertation pour que la démarche réponde aux attentes locales.

Voici les propositions de sujets sur lesquels les riverains souhaiteraient travailler :

- **Le projet technique :**
  - La distance des éoliennes au village (aller au-delà des 500 m réglementaires) ;
  - La mobilisation d'entreprises locales pour le chantier.
- **Les mesures d'accompagnement :**
  - Installer une borne de recharge pour véhicule électrique ;
  - Permettre aux habitants de profiter d'avantages directs liés aux éoliennes, comme la réduction de la facture d'électricité.

Enfin, plusieurs participants ont fait part de leur souhait de pouvoir participer à d'autres événements de ce type, que ce soit sous la forme de forums ou de réunions de travail thématiques.

## 5. Les prochaines étapes

Enertrag et l'équipe Concertation de Mazars remercient l'ensemble des participants pour leur présence à ce premier rendez-vous de concertation et souhaitent leur donner de la visibilité sur les prochaines étapes de la démarche de concertation.

Voici les prochaines actions qui seront ainsi menées en matière d'information et d'échange :

- **Dès la semaine du 9 mai 2022** : mise à disposition du compte-rendu du forum d'information sur la plateforme participative du projet ;
- **19 mai 2022** : Distribution d'une lettre d'information dans chacune des boîtes aux lettres des habitants de Méry-la-Bataille ;
- **15 juin 2022** : Organisation d'une randonnée pédagogique à la découverte de la zone d'études du projet, en présence d'Enertrag.

Nous attirons enfin votre attention sur le fait qu'un site internet est ouvert et accessible à tous afin de s'informer sur le projet :

[www.projeteolien-mery-la-bataille.fr](http://www.projeteolien-mery-la-bataille.fr)

## 6. Les annexes

### 6.1 Affiche sur le projet éolien de Méry-la-Bataille

# LE PROJET ÉOLIEN DE MÉRY-LA-BATAILLE

## Le projet à l'étude

Depuis 2021, la société Enertag étudie la possibilité de développer un projet éolien sur la commune de Méry-la-Bataille dans l'Oise. Une double zone d'études a été définie au Nord et au Sud de la commune, sur des parcelles privées.

Différentes études seront lancées au cours de l'année 2022 afin de vérifier la faisabilité de ce projet sur les zones identifiées. Leur réalisation sera confiée à des bureaux d'études indépendants, experts dans les domaines de l'analyse environnementale, acoustique, paysagère et du vent.

## La zone d'étude

La zone d'étude du projet est délimitée en bleu.



## Les chiffres clés



4 à 5  
éoliennes



>500 m  
de distance  
aux habitations



200 m  
de hauteur en bout  
de pale maximum

## Le calendrier prévisionnel du projet



## 6.2 Affiche sur Enertrag, le développeur du projet



### Qui sommes-nous ?

Fondé en 1992 en Allemagne, ENERTRAG est l'un des principaux producteurs d'énergies renouvelables en Europe.

En France ENERTRAG emploie 90 personnes, dont des équipes dédiées qui sillonnent une grande partie du territoire national.

L'entreprise innove et développe des solutions d'énergies renouvelables : solaires, éoliennes et d'hydrogène. De la naissance d'un projet à la production d'électricité d'origine renouvelable et jusqu'au démantèlement, ENERTRAG couvre chacune des étapes de la chaîne de production de l'énergie. ENERTRAG développe et commercialise également des technologies et des produits qui permettent de rendre ses installations éoliennes encore plus intelligentes.

Grâce à son expérience, ENERTRAG contribue à la réalisation des objectifs de protection climatique européens et permet l'exploitation rentable de ressources éoliennes.

ENERTRAG est signataire des chartes éthiques de la profession éolienne (Amorce, FEE) et membre de l'association France Energie Eolienne qui représente l'ensemble des acteurs de la filière éolienne française : développeurs de parcs, exploitants, industriels, équipementiers, bureaux d'études. Les 325 entreprises membres de FEE ont construit plus de 90% des turbines installées sur le territoire français et en exploitent plus de 85%.

### Les chiffres clés

 **50**  
parcs développés  
et mis en service

 **189**  
éoliennes  
en exploitation

 **396 MW**  
de puissance installée  
sur le territoire

 **450 000**  
foyers alimentés en  
énergie renouvelable  
chaque année

### Nos valeurs

- > Anticipation
- > Sérieux
- > Solutions durables
- > Esprit d'équipe
- > Concertation
- > Transparence
- > Dialogue





## NOS REPONSES A VOS QUESTIONS SUR L'ÉOLIEN



### Comment fonctionne une éolienne ?

Une éolienne fonctionne grâce à un rotor, actionné par les mouvements de pales. Les pales de l'éolienne tournent à une vitesse de 10 à 25 tours par minute.

L'énergie mécanique créée est transformée en énergie électrique par un générateur dans la nacelle de l'éolienne. Cette électricité est ensuite convertie pour être injectée dans le réseau électrique via des câbles souterrains.



### Quelle quantité d'électricité produit une éolienne ?

En moyenne, la production d'électricité d'origine éolienne est de 9 200 MWh par an et par éolienne, ce qui correspond à la consommation de plus de 1 500 foyers.

Une éolienne produit de l'énergie dès que le vent souffle et tourne en moyenne 75 % à 95 % du temps (source : guide de l'éolien 2021 - ADEME).

Son facteur de charge moyen annuel en France (ratio entre l'énergie produite durant un laps de temps et l'énergie qu'elle aurait générée sur la même période si elle avait tourné à puissance maximale) était de 26,35 % en 2020 (en hausse de 7 % par rapport à 2019) (source : Bilan électrique 2020 - RTE).



### Pourquoi les éoliennes ne tournent pas tout le temps ?

Un vent inférieur à 10 km/h est insuffisant pour faire démarrer et tourner une éolienne. À l'inverse, un vent trop fort (> de 90 km/h) entraîne l'arrêt de l'éolienne, de manière à éviter tout risque de casse du matériel et des équipements et minimiser leur usure.

Ces arrêts pour cause de vents forts sont peu fréquents en France métropolitaine et sont souvent automatisés : ils ne dépassent pas 10 jours par an.

Une éolienne peut aussi être mise volontairement à l'arrêt pendant de courtes périodes pour réaliser des opérations de maintenance. Cette indisponibilité ne représente que 1,5 % du temps, soit environ 5 jours par an.



### Où va l'électricité produite ?

Les éoliennes d'un parc sont raccordées à un poste de livraison. L'électricité qui y est injectée part ensuite vers un poste source de distribution qui en élève la tension avant de repartir dans le réseau public de distribution d'électricité. Ainsi l'électricité consommée sur le territoire est généralement celle produite localement.



### Bon à savoir !

Sur les cinq dernières années, les coûts de production de l'éolien ont baissé de 25% et s'établissent aujourd'hui autour de 60€/MWh. Ce montant tient compte de l'ensemble des coûts, depuis l'achat des éoliennes jusqu'à leur démantèlement en fin de vie après au moins une vingtaine d'années de fonctionnement.



### Pourquoi les éoliennes sont-elles blanches ?

Les éoliennes sont blanches car l'Aviation Civile et l'Aviation Militaire nous l'imposent. Dans d'autres pays comme en Allemagne, la base des mâts peut être peinte en vert par exemple. En France, ce n'est pas possible pour le moment.

# LE CYCLE DE VIE D'UNE ÉOLIENNE

## La durée de vie d'une éolienne

Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), la durée de vie moyenne d'une éolienne est de 20 à 30 ans.

Une fois cette durée écoulée, 2 options :

- > **Le démantèlement intégral** : démontage des machines et restitution du terrain dans son état initial.
- > **Le repowering** : remplacement du parc par des éoliennes de nouvelles générations. Cette option n'est envisageable qu'après réalisation de nouvelles études et demande d'une nouvelle autorisation du Préfet.

## Tout savoir sur le démantèlement

Les règles du démantèlement sont aujourd'hui parfaitement connues et encadrées par la loi. L'article R.515-106 du Code de l'environnement et l'arrêté du 10 décembre 2021 précisent les modalités de démantèlement des parcs éoliens, qui incombent au développeur.

Que comprennent les opérations de démantèlement ?

- > **L'enlèvement** des installations de production (éoliennes) ;
- > **Le retrait** des installations électriques (câbles et postes) ;
- > **L'excavation totale** des fondations en béton sur les terrains et le remplacement par des terres comparables à celles situées à proximité. Cette obligation légale est rappelée dans les contrats de location signés avec les propriétaires/exploitants ;
- > **La remise en état** du site, c'est-à-dire le décaissement des aires de grutage et des chemins d'accès si demandé ;
- > **La réutilisation, le recyclage, la valorisation et l'élimination** des déchets de démolition et de démantèlement via les filières dûment autorisées à cet effet.

### Zoom sur le recyclage



Environ 90% de la masse totale d'une éolienne se recycle

La composition d'une éolienne :

- > 90% d'acier et de béton,
- > 7% de résine et fibre de verre, de carbone (contenues dans les pales)
- > 3% de cuivre et d'aluminium.
- > **L'acier et le béton, le cuivre et l'aluminium sont recyclables à 100%.**
- > **Les pales sont plus difficiles à recycler.** Des travaux de recherche sont conduits pour améliorer leur conception et leur valorisation.

### Combien coûte le démantèlement ?



Le coût du démantèlement est entièrement supporté par le développeur. Il est régulièrement réévalué en fonction du contexte économique français. **Il prévoit la provision de :**

- > 50 000€ / éolienne d'une puissance inférieure ou égale à 2 MW
- > + 25 000€ additionnels par MW supplémentaire pour toute machine d'une puissance supérieure à 2 MW.

**Exemple :** Pour une machine de 4,2 MW (puissance prévisionnelle sur le parc de Méry la Bataille), le coût du démantèlement sera de 105 000 €.

### Que se passe-t-il en cas de faillite du développeur ?

Si la société à l'initiative de la construction du parc fait faillite, c'est la société mère qui se porte garante et prend en charge le coût du démantèlement. En cas de faillite en chaîne, les provisions consignées à la Caisse des Dépôts et Consignations sont utilisées par l'Etat afin d'assurer le démantèlement du parc.

Ce mécanisme évite ainsi que le démantèlement n'incombe aux propriétaires des parcelles ou aux communes sur lesquelles sont implantées les éoliennes.

# NOS REPNSES A VOS QUESTIONS SUR L'ÉOLIEN



## Les éoliennes font-elles du bruit ?

Les éoliennes émettent un bruit de fond, principalement des basses fréquences, oscillant entre 20 Hz et 100 Hz en raison des vibrations mécaniques entre les composants de l'éolienne et au souffle du vent dans les pales.

À 500 mètres de distance (distance minimale entre une éolienne et une habitation), il est généralement inférieur à 35 décibels : c'est moins qu'une conversation à voix basse.

Les éoliennes font également l'objet de perfectionnements techniques constants : engrenages de précision silencieux, montage des arbres de transmission sur amortisseurs, capitonnage de la nacelle... Les éoliennes de Méry-la-Bataille seraient de dernière génération et bénéficieraient donc de toutes ces avancées.



## Les éoliennes ont-elles un impact sur les animaux ?

### Sur l'élevage

Le retour d'expérience de plus de 20 ans de parcs en fonctionnement dans le monde entier montre que les éoliennes ne semblent pas avoir d'impact sur les élevages. De manière générale, aucune conséquence sur la santé des animaux n'a été constatée.

Les vaches ne produisent pas moins de lait et la qualité de la viande n'est pas remise en question. S'il existe effectivement quelques cas isolés d'éleveurs ayant porté plainte contre un projet éolien qui serait prétendument à l'origine d'une baisse de la production laitière de leurs animaux, les experts intervenus sur le sujet (vétérinaires, géobiologues, ingénieurs...) ont conclu qu'aucune corrélation entre la présence d'éoliennes et l'apparition de ces phénomènes ne peut être établie et la haute autorité de santé a déclaré qu'un lien serait hautement improbable.

### Sur la faune sauvage

La tendance qui se dégage aujourd'hui est un phénomène d'habituation de la faune : passé un inévitable dérangement passager du fait de la construction du parc puis la mise en service des éoliennes, il est rapidement observé un retour de la faune sur site (en moins de 6 mois).

Concernant l'avifaune, le taux de mortalité des oiseaux varie en fonction de la configuration du parc éolien et se situe entre 0 et 6 individus par an et par éolienne. Cette mortalité peut être considérée comme faible si on la compare à celle des lignes électriques (40 à 1230 oiseaux par kilomètre de ligne) ou bien même aux voitures (30 à 100 oiseaux par kilomètre de route).

## Les éoliennes représentent-elles un risque pour la santé humaine ?



La réglementation française figure parmi les plus protectrices en ce qui concerne les effets sanitaires des éoliennes et permet d'assurer un niveau élevé de protection des riverains et de l'environnement tout au long de l'exploitation de l'installation.

Dans son rapport de mai 2017, l'Académie de Médecine reconnaît que « les nuisances sonores semblent relativement modérées aux distances « réglementaires », et concernées surtout les éoliennes d'anciennes générations ».

La question des infrasons revient également régulièrement lorsqu'on parle de projet éolien et d'impact potentiel sur la santé. Selon l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire (ANSES), les infrasons ne représentent pas un risque dans le cas de parc éolien. L'ANSES n'identifie pas de lien entre les infrasons émis et le mal-être de certains habitants après l'implantation d'un parc (certaines plaintes ayant notamment été formulées quand les éoliennes ne tournaient pas donc sans aucune émission). L'ANSES parle ainsi d'effet « Nocebo » pour expliquer ce mal-être.

i

## Le saviez-vous ?

Un chat domestique tue environ 2,1 oiseaux par semaine soit environ 113,4 proies par an








## CONCERTATION : UNE DEMARCHE OUVERTE A TOUS !

### Une conviction : l'intelligence collective est créatrice de valeurs

Convaincu aujourd'hui qu'un tel projet de territoire ne peut se réaliser sans l'intégration des acteurs locaux aux réflexions sur ce dernier, ENERTRAG souhaite accompagner le développement de son projet d'une démarche de concertation volontaire, ouverte à l'ensemble des habitants de Méry-la-Bataille, afin que chacun puisse contribuer, à son niveau, à ce projet.

### Une volonté : Permettre à chacun de prendre part au projet

Fidèle à ses valeurs d'ouverture et d'écoute, ENERTRAG a souhaité associer les habitants de Méry-la-Bataille au développement du projet, pour que celui-ci soit pensé avec et pour les acteurs locaux. La démarche de concertation associée permettra de :

-  **Informier largement** en proposant des contenus lisibles et accessibles au plus grand nombre et ainsi pouvoir suivre les avancées du projet et de la démarche de concertation qui y est associée ;
-  **Échanger régulièrement**, pour vous partager les actualités du projet mais également répondre aux questions que pourrait susciter ce dernier ;
-  **Co-construire collectivement le projet**, par le biais d'ateliers et de réunions thématiques pour que ce dernier s'intègre au mieux dans le paysage local et profite au plus grand nombre.

### Une ambition : Proposer une démarche de concertation évolutive

Pour permettre une information large et complète de la population, ainsi que des moments d'échange et de réflexion autour du projet éolien de Méry-la-Bataille, nous vous proposons :

- > **Des outils d'information** (site internet, flyers, lettres d'information) pour présenter les actualités du projet, répondre aux questions, partager les avancées des réflexions ;
- > **Des sessions de porte-à-porte** pour vous rencontrer individuellement et échanger sur vos attentes et besoins en matière d'information et de concertation autour du projet ;
- > **Des rendez-vous récurrents** pour vous partager les avancées du projet, vous inclure dans les réflexions techniques et travailler collectivement à son insertion locale.

Nous comptons sur vous pour nous faire part de vos attentes et de vos envies de travailler sur certaines thématiques du projet !

### Envie de nous faire part de vos idées pour la démarche de concertation ?

Contactez-nous via le formulaire mis à disposition sur le site internet du projet  
[www.projeteolien-mery-la-bataille.fr](http://www.projeteolien-mery-la-bataille.fr)

## 6.7 Méta-plan n°1 : Questions sur l'éolien en général

L'éolien en général :  
Avez-vous des questions, des remarques?

1

On entend du gey qui se plaignent du bruit, & qu'il y aurait un impact sur les animaux

L'ANSES n'a pas prouvé de lien entre l'éolien & certains maux ressentis

Les cas de problèmes sanitaires sur les éleveurs sont rares & le lien avec l'éolien n'a pas été trouvé

J'ai entendu dire que ce ne serait pas si écologique que cela...

Je ne suis pas certain que l'éolien soit la meilleure ENR...

Peu de surface d'emprise & forte rentabilité : c'est compétitif!

En quoi sont faits les mâts?

Plutôt en béton

Est-ce que c'est vrai qu'on enfouit les éoliennes en fin de vie?

Non, cela ne s'est jamais fait en France malgré les rumeurs

Que se passe-t-il si le montant bloqué pour le démantèlement ne suffit pas?

Les éoliennes sont-elles un bruit de bruit à respecter?

Oui, max +5dB le jour +3dB la nuit

Quelle est la durée de vie d'une éolienne?

20 à 30 ans

Combien d'emplois dans le secteur éolien en France?

22 000

1

**Quelles sont vos remarques et questions sur le projet éolien de Méry-la-Bataille?**

Où seraient les éoliennes? Combien de machines?

A ce stade 2 zones envisageables, les études sont menées sur les 2 ZIP

Nous imaginons installer de 4 à 5 éoliennes, les études le préciseront.

Il faudrait éloigner au maximum les éoliennes du village.

Avec-vous les autorisations pour vous installer ici sur ces zones?

Nous avons en effet sécurisé le foncier et travaillons avec vos élus

Une éolienne est-elle alimentée en électricité?

Oui, ça consomme très peu.

Dévaluation de l'immobilier

C'est suspectif. avant étude et montage une corrélation. Le mieux est de se faire un avis.

Le hulu qu'en fait-on?

Les nacelles sont-elles orientables?

Oui, les éoliennes sont orientées en fonction du sens du vent

Y a-t'il des risques de perturbation de la réception TV?

Pas de risques sur Méry, pas de faisceaux traversant le ZIP

Y a-t'il des projets ailleurs à l'étude aux alentours?

A notre connaissance il y en a un au Nord de la commune.

On aimerait que le projet profite aux habitants via une réduction de nos factures d'électricité

Il faudrait faire baisser la facture d'électricité ou en profiter localement

Ce projet comme il est le voit à l'autre bout la commune?

Pas nécessairement. Si oui, il faudra réaliser des études et déposer une demande en préfecture.

Où ira l'électricité produite?

L'électricité produite sera raccordée à un poste de linéaire, connecté au réseau électrique

Quelles sont les retombées en local?

Loyer pour les agriculteurs, fiscalité pour la mairie, mesures d'accompagnement

Idee de mesure: borne de recharge pour véhicule électrique!

Quelles collectivités touchent des retombées fiscales?

25% commune  
50% intercommunalité  
25% département

Où en est-on dans le projet? Quelles sont les prochaines étapes?

Au démarrage des études, lancement de la concertation avant début de mesures cat. etc

Est-ce que ça crée de l'emploi en local?

Entreprises locales pour le chantier, technicien de maintenance (centre de St Quentin).

Il faudrait mobiliser des entreprises locales pour le chantier!